

Actu Monchy



AUTRE FORME DE DEVELOPPEMENT DURABLE...

Huit mois à peine après la première délibération du conseil municipal prise à l'unanimité, pour le projet d'effacement et de renforcement des réseaux électriques et téléphoniques « Grande Rue », le chantier a débuté le 09 mars 2009 et bien avant le début de l'été,

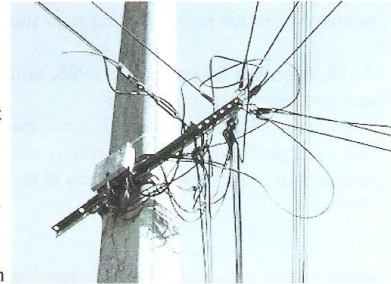
tout sera terminé.

Pour les riverains qui en subissent les ennuis, et les automobilistes qui doivent franchir ce secteur, tous les petits inconvénients seront bien vite oubliés.

Outre la mise en valeur de l'aspect général de notre village par le rehaussement de la qualité visuel des paysages, l'enfouissement de nos réseaux offre bien d'autres avantages :

Cette réalisation avec des câbles neufs augmente la performance générale des réseaux et permet d'isoler des intempéries le réseau électrique et téléphonique et surtout de préserver les câbles des phénomènes d'inductions électromagnétiques en cas d'orage.

Quand la tempête s'abat sans prévenir, les lignes aériennes s'effondrent tandis que les lignes souterraines enfouies sous un mètre de terre résistent parfaitement, difficile de nier l'évidence!



Enfin l'enfouissement de cette portion des réseaux, non prévu dans le projet initial datant de 2005 dit

« d'aménagement du Centre Bourg » nous semblait être un préalable indispensable avant la poursuite des travaux de voiries prévus pour 2010 sur ce secteur.

Ne pas le faire revenait à construire une maison sans fondation!

Sachant que le génie civil représente généralement 80% de l'investissement d'un réseau enterré, avec bons sens, nous avons aussi pensé à profiter des travaux afin de faire poser un fourreau de réserve pour le cas où nous en aurions besoin à l'avenir (fibre optique pour desserte haut débit par exemple); sans oublier de prévoir les candélabres spéciaux et précâblés pour nos illuminations de fin d'année.

Avec des travaux dont la pérennité est assurée pour les 50 prochaines années, nous continuons donc de déployer nos efforts pour les générations à venir, tout en améliorant au présent la beauté et l'authenticité de notre village.

M.Capon.



CREATION D'UN COMITE DES FETES.

COMITE DES FÊTES
MONCHY LAGACHE

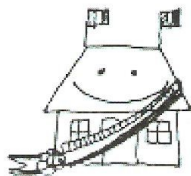


Lors de la réunion du 17 février 2009, le Conseil municipal a donné un avis favorable sur l'utilité pratique pour notre commune de disposer d'un comité des fêtes sous statut des associations régies par la loi du 1er juillet 1901.

Avec un élargissement des membres intéressés, une trésorerie indépendante, nous aurons ainsi plus de marges de manœuvre pour l'organisation des fêtes traditionnelles du village, et inévitablement un foisonnement d'idées nouvelles pour d'autres manifestations...

Dans ce contexte, et afin d'initialiser le projet, M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal convient toutes les personnes désireuses d'y participer à une première assemblée qui se tiendra le mardi 21 avril 2009 à 19 heures au foyer rural.

D'avance merci de votre participation.



Permanences du samedi matin en Mairie de 10h30 à 12h00

28 Mars 2009	Y.BRESOUS
4 Avril 2009	E.BOURSIN
11 Avril 2009	M.CAPON
18 Avril 2009	D.RIGOLIN
25 Avril 2009	M.RIGAUD
02 Mai 2009	Y.BRESOUS
09 Mai 2009	E.BOURSIN
16 Mai 2009	M.CAPON



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Nous parlons souvent de la fermeture des services publics en milieu rural et sur le fond il est vrai qu'il n'y a pas lieu à se réjouir de la fermeture de notre bureau de poste.

Toutefois pour notre commune, plutôt que d'en réduire encore les heures d'ouvertures, le conseil municipal a choisi, de profiter de l'accord passé entre La Poste et l'association des Maires de France, pour préserver au mieux un service postal correct pour nos concitoyens.

Ainsi, depuis le 04 novembre 2008, nous avons ouvert une agence postale communale.

Sous la responsabilité de Guillaume, qui exerce sa fonction avec professionnalisme, avec le recul nécessaire, maintenant nous sommes rassurés et satisfaits de notre choix.



Conformément à une convention signée entre Marc Rigaux et M. Rabaud Directeur de la Poste de Péronne, pour une durée de neuf années, toute l'activité postale ou presque est financée par la commune, que ce soit le salaire de l'employé, les locaux, les assurances, le chauffage ou l'électricité; en contrepartie La Poste nous attribue un indemnité mensuelle de 855€.

Cette convention nous permet de maintenir un service de proximité dont nous maîtrisons les paramètres.

C'est aussi la preuve qu'en restant vigilant à préserver nos acquits, il est quelque fois possible d'accepter un changement ou des nouvelles solutions qui permettent, d'une autre manière de conserver une vie au Village et de rendre service à ses habitants par la contractualisation de solutions innovantes et économiquement rentables pour tout le monde !

M. Capon.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

L'entrée se fait par l'ancienne porte d'accès à la mairie.

Mardi Mercredi vendredi de 09h00 à 12h15
Jeudi de 09h30 à 12h15
Samedi de 11h à 12h15



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2008 A 18h30**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS- M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX- JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – D.WILLEMANN

Absents excusés avec procuration : M.BOUTILLIER- P VANDEROSIEREN

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

Le compte- rendu de la réunion du 25 septembre est approuvé à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE : L'ouverture de l'A.P.C. aura lieu Mardi 4 novembre à 9h . Les horaires d'ouverture du bureau ont été établis en concertation avec M.RABAUD – la Mairie et Guillaume MAHY qui assurera la tenue de cette A.P.C du mardi matin au samedi midi. Une circulaire d'informations –établie par la Poste- sera distribuée d'ici la fin de la semaine dans toutes les habitations de MONCHY.

Compte tenu du peu de temps entre la décision d'ouvrir cette A.P.C et la date d'ouverture au public, les travaux d'aménagement ont débuté cette semaine.

La Commune pourra percevoir une aide du Conseil Général à hauteur de 20% du THT des dépenses engagées pour cet aménagement (2877.94€ dont 2310€ société MACIP pour le cloisonnement et 567.94€ société PERONNE CHAUFFAGE pour l'électricité). M. le Maire demande au Conseil son accord pour déposer très rapidement le dossier auprès de la CCPH. Après discussion et vote, accord à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.H & EXTENSION DU PERIMETRE :

M. le Maire donne lecture au conseil des demandes de création de nouveaux service ou des demandes de transfert de compétences à la Communauté de Communes , ainsi que de la demande d'adhésion de la commune de PITHON ; après discussion, précisions données par M Michel CAPON concernant la compétence « aménagement numérique » et vote : accord à l'unanimité pour : * approuver l'extension du périmètre de la CCPH à la commune de PITHON,

* approuver la prises de nouvelles compétences par la CCPH

(aménagement de l'espace – aménagement numérique du territoire - ; tourisme ; environnement ; enfance et voirie.

* autoriser la CCPH à adhérer à un syndicat de communes ou syndicat mixte.

COMPTE – RENDUS DIVERSES COMMISSIONS : M. le Maire donne la parole aux vices- présidents .

« **Jeunes** » : Olivier BLERIOT résume le déroulement du tournoi de ping –pong qui a eu lieu ce samedi 25 octobre au Foyer rural. Il avait organisé plusieurs réunions en convoquant environ 25 ados de MONCHY afin de connaître leurs souhaits au niveau des animations..... 8 s'y sont rendus !! . Les jeunes présents (en majorité ceux ayant participé au camp en Allemagne) ont souhaité organiser ce tournoi auquel 25 joueurs ont pris part + quelques visiteurs. Grâce à l'argent récolté ce jour là, une sortie à la patinoire d'AMIENS se fera vendredi 31 octobre après-midi .

Satisfaits de cette manifestation, les jeunes souhaitent renouveler l'opération.

Question importante : Faut-il créer une association des jeunes de type Loi 1901 ou faut –il relancer le fonctionnement de l'ALAT ? Voir avec M. Jacques PINCHON actuel Président de l'ALAT , association qui est en sommeil de puis le dernier spectacle de Son et Lumière.

2. « **Urbanisme** » : Dominique RIGOLIN expose le projet de travaux de réfection des trottoirs en partant de l'église jusqu'au Café du Carrefour (travaux réalisés en direct sans passer par la CCPH) . Des devis ont été demandés à trois entreprises : EIFFAGE – APPIA et PICHARD . Deux réponses ont été données à ce jour , EIFFAGE pour un TTC de 26435.79€ avec possibilité de démarrer les travaux en novembre si accord du conseil et la SCREG pour un TTC de 39053.23€.

M. Philippe LEVERT précise qu' avant de se prononcer il faut obtenir trois devis .

M. RIGOLIN va contacter l'entreprise PICHARD de FORESTE pour savoir si oui ou non elle est intéressée.

Il précise également que des administrés ont demandé la réalisation de surbaissés devant leur entrée de garage (maisons neuves rue de TERTRY, rue de la chaussée ou aménagements rue de DEVISE et rue de VRAIGNES) et ces travaux seront réalisés en même temps.

Quant aux travaux pris en charge par la CCPH (écoulements pluviaux hameau de FLEZ – route de DOUVIEUX à FLEZ et à la Cabourerye) , il y a un retard évident dû au changement de cabinet de maîtrise d'œuvre et de ce fait au lancement de l'appel d'offres. Ils seront réalisés mi 2009.

Des devis sont également en cours de réalisation pour un éventuel aménagement en parking de la parcelle sise à côté du Foyer rural .

3. « **Peupliers** » : Jean - François GOURDIN communique la date de la vente de bois qui aura lieu le Jeudi 20 novembre à 14h30 à ATHIES SOUS LAON . 428 peupliers soit 475m³ seront mis en vente par l'intermédiaire du Groupement Sylvicole Axonien.

4. « **Communication** » : Michel CAPON a démarré la conception du site de MONCHY – LAGACHE . La commission devra donner son avis sur le contenu du menu et il faudra trouver de quoi enrichir les différentes rubriques de celui-ci, sachant que certaines d'entre elles sont déjà renseignées –comme par exemple les bulletins municipaux-.

Dans le cadre de l'abonnement actuel de la mairie wanadoo, l'hébergement est gratuit.

Il faudra réserver l'URL (adresse simplifiée d'accès de type : www.monchylagache.fr) au plus vite ; coût d'environ 30 à 50€ selon le fournisseur.

Le site une fois en ligne devra être régulièrement mis à jour, des annonces ponctuelles pourront y être insérées. Démarrage prévu au 1^{er} janvier 2009

DELIBERATIONS DIVERSES :

1. **Journée de solidarité :** après accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le conseil décide par 14 voix et 1 voix contre de fixer la journée de solidarité pour le personnel communal au 11 novembre .
2. **Indemnités allouées à la Trésorière Municipale :** accord à l'unanimité (15 voix) pour lui allouer le taux maximum des indemnités de conseil et de budget pendant toute la durée de sa gestion.

CEREMONIES DES 10 & 11 NOVEMBRE : M. le Maire donne le détail de ce qui est prévu dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de l'armistice, à savoir le lundi 10 à 20h30 en l'église St Pierre : veillée du souvenir avec lecture de lettres de Poilus et mardi 11 dès 11h30 devant le Monument aux Morts : dépôt de gerbes .
M. André BUJADINOVIC – Président de la section locale des ACPG – CATM – organise le mardi 4 novembre à 18h30 au Foyer rural une réunion de préparation de ces cérémonies.
M. le Maire précise également que la préparation de la salle pour le repas des aînés du 11 novembre se fera le lundi 10 après-midi au Foyer rural et compte sur l'aide des conseillers disponibles .

QUESTIONS DIVERSES :

Commission « environnement » : Olivier BLEROT demande à ne plus en assurer la vice – présidence afin de pouvoir s'impliquer au mieux dans la commission « jeunes » M. le Maire suggère de scinder cette commission en deux , une intitulée « peupleraies » et l'autre « fleurissement- environnement » .

Après un tour de table, les commissions sont composées des personnes suivantes :

Peupleraies : JF GOURDIN – O.BLEROT – P.GOURDIN et P.LEVERT

Fleurissement - environnement : E.BOURSIN – M. BOUTILLIER - J.HAPPE – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN – V.CAILLEUX - B.CARTON – M. Claire RIGAUX et Francis SCHRYVE .

Compte tenu de la réunion de préparation des cérémonies pour les 10 & 11 novembre fixée au mardi 4 novembre à 18h30, la réunion de la commission « environnement » prévue ce même soir à 19h est reportée au Jeudi 6 novembre à 19h.

2. **Distribution du courrier :** M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir assurer ce service par quartiers à chaque fois qu'il y aura une distribution à faire dans toutes les habitations. Après discussion, une répartition entre quelques conseillers est établie car certains ne souhaitent pas y prendre part.

3. **Téléthon du 6 décembre après- midi :** Olivier BLEROT a assisté à une réunion préparatoire à HAM . Au programme à MONCHY au foyer rural : ping-pong , jeux virtuels sur console, jeux de cartes, vente de crêpes

Le Judo Club fera des activités lors de ses séances du mercredi 3 décembre.

L'Olympique Football organisera un match le dimanche 7/12.

Voir également avec le club de tir BCI si un ball trap est prévu.

Vente de pizzas : Le Conseil donne son accord à la venue de M. DELARUE de FRESNES – MAZANCOURT qui souhaite vendre des pizzas sur la Place le mercredi soir . Jean-François GOURDIN demande qu'on lui précise dans le courrier qu'il devra laisser les lieux propres en partant.

Sonorisation des fêtes & manifestations : M. le Maire informe les conseillers qu'il va falloir trouver un successeur à Jacques PRESTEL pour assurer la maintenance du matériel et la sonorisation des manifestations.

Révision du P.O.S en P.LU : L'étude suit son cours, une réunion de présentation du diagnostic aura lieu en mairie de MONCHY le lundi 8 décembre à 20h30 avec la présence d'un représentant de la C.C.P.H.

Poteaux d'Incendie : suite au contrôle effectué par les services d'incendie de la Somme, il va falloir remplacer plusieurs poteaux et en réparer d'autres. Ces travaux sont à la charge de la commune et non pas du Syndicat d'eau (pour info, coût d'un nouveau P.I environ 2600€) .

Branchement électrique 17 Grande rue : Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer la convention liant la commune et la SICAE pour ces travaux d'un montant de 3107.83€ HT.

Rassemblement de véhicules anciens : Olivier BLEROT demande s'il sera possible d'accueillir en 2009 sur le terrain de la râperie le rassemblement des véhicules anciens et agricoles qui se déroule chaque année à QUIVIERES. Apparemment, cela s'avère une bonne idée.

Christine CHASSAGNOUX fait part des remarques formulées par M & Mme POZZI à la lecture d' ACTU MONCHY de septembre au sujet de l'Agence Postale Communale. En effet, ils souhaitaient tenir le Point poste dans leur commerce, mais cela n'est pas possible, La Poste préférant confier ce service à la commune avec l'ouverture de l'Agence Postale Communale. Elle leur a conseillé de mettre un article dans la zone « libre expression » du prochain numéro.

Levée de séance à 20h15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2008 A 18h00

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS- M.CAPON – D.RIGOLIN –
C.CHASSAGNOUX- J.HAPPE – P.LEVERT – P VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN
Absents excusés avec procuration :O. BLEROT - JF CARBONNAUX - P.GOURLIN – JF GOUR-
DIN –

Absente excusée : M.BOUTILLIER -
Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

Le compte- rendu de la réunion du 29 octobre est approuvé à l'unanimité

«**Urbanisme**» :

Trottoirs : Dominique RIGOLIN donne lecture des trois devis pour les travaux de réfection des trottoirs en partant de l'église jusqu'au Café du Carrefour : PICHARD de FORESTE : TTC de 33416.24€ EIFFAGE de PERONNE : TTC de 26435.79€ - SCREG de HAM :TTC de 39053.23€.

Après discussion, le conseil décide par 14 voix pour de choisir l'entreprise EIFFAGE.

Il y aura des réparations de route à effectuer Grande rue face à l'ancienne poste, face au n° 40, dans le virage de la Place du 11 Novembre. Voir aussi le remblayage de l'accès du parking des pêcheurs rue de l'étang.

Grilles école primaire : Lecture du devis de l'entreprise TCS d'un TTC de 4760.08€ Cette entreprise a réalisé en octobre la pose du nouveau portail. Après discussion, le conseil demande à M. RIGOLIN de contacter M. SKALIE afin d'obtenir une diminution du prix – voir également pour la hauteur des grilles afin de sécuriser au maximum la cour d'école-.

QUESTIONS DIVERSES :

Etablissement des permanences pour la tenue du bureau de vote lors des élections prud'homales du 3 décembre 2008. Il y aura en plus des conseillers disponibles ce jour là des délégués syndicaux. Bureau ouvert de 8h à 18h.

Vente des peupliers du 20 novembre : P. LEVERT explique que le prix de retrait minimum a été fixé à 40€ du mètre cube, mais que compte tenu de la conjoncture du marché une baisse de l'ordre de 5% serait acceptable soit 38€ / m³.

Recensement de la population janvier - février 2009 : Le délégué de l'INSEE est venu ce mercredi apporter les imprimés et faire le point sur les préparatifs . Finalement, Monsieur Joël HAPPE n'assurera pas la fonction de coordonnateur. Celle-ci sera confiée à Monsieur Francis SCHRYVE – déjà agent recenseur- . Le travail se fera essentiellement par moyen informatique et non plus sur support papier. Les formations se déroulent en deux fois (début décembre et début janvier) .

4. Sécurité et délinquance dans le village : Le conseil municipal déplore les agissements de certains jeunes qui se rassemblent le soir , consomment des boissons alcoolisées et troublent l'ordre public. Les parents des personnes concernées seront contactées et les contrôles de gendarmerie seront renforcés.

Levée de séance à 19h30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 DECEMBRE 2008

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – J.CARBONNAUX – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT-
D.WILLEMAN Absent excusé : P. VANDEROSIEREN

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2007 SAUR France : Jean-François CARBONNAUX – Président du SIAEP MONCHY – TERTRY – donne des explications sur le rapport établi par la SAUR concernant la gérance du service d'eau potable durant l'année 2007 (ce rapport a déjà été approuvé par le Syndicat d'eau en juin 2008) . Remarque formulée : il est conseillé aux abonnés de surveiller régulièrement leur compteur surtout quand celui-ci est posé en limite de terrain ; ceci afin de pouvoir détecter une éventuelle fuite d'eau avant que de nombreux mètres cubes soient consommés car ils seront facturés à l'abonné.

PARCELLE DE TERRAIN Route de DEVISE – MONTECOURT : M. René CAILLEUX actuel locataire de cette parcelle de 20a 45ca -sise actuellement en zone non constructible- souhaite l'acheter et a proposé au conseil un prix d'achat de 545€. M. le Maire a contacté Maître BONEF pour connaître le prix actuel en fonction de la qualité de terre. Après discussion, le conseil décide par 13 voix pour et une voix contre de proposer le prix de 750€ à Monsieur CAILLEUX.

BAUX TERRAINS & CHEMINS : plusieurs baux sont terminés au 31 décembre

Jardins rue du Jeu de PAUME :

1 parcelle de 6a 68ca louée à M. Philippe BOURSE : Accord du conseil pour renouveler ce bail pour trois ans moyennant un loyer annuel de 156€ l'hectare indexé annuellement.

13 parcelles de 6a 68ca chacune : accord du conseil pour les louer à M. Bernard DUCLERCQ pour trois ans moyennant un loyer annuel de 156€ l'hectare indexé annuellement.

2. Chemins : accord du conseil pour les renouveler aux mêmes conditions pour une durée de trois ans moyennant un loyer annuel de 156€ l'hectare indexé annuellement : Nicolas RIGAUX pour 18 ares chemin Tétard et Nathalie HENRY – LEFEVRE pour 9a 80 ca chemin Tétard .

Changement de nom du locataire suite à départ en retraite : accord du conseil pour modifier le bail de location d'une partie de l'ancienne piste située à l'extrémité nord du chemin rural reliant MONTECOURT à ESTREES- MONS (13a 70ca) et le mettre au nom d'Olivier GOURLIN pour la durée restant à courir soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Cas de l'INRA : Philippe GOURLIN fait remarquer que l'INRA cultive également au même endroit des parcelles et qu'aucun fermage ne lui est réclamé ce qui n'est pas normal. Il faudra contacter à nouveau M. LELEU pour en discuter.

TRAVAUX VOIRIE CCPH & COMMUNAUX : Dominique RIGOLIN – vice-président de la commission urbanisme informe le conseil qu'en ce qui concerne les travaux réalisés par l'intermédiaire de la CCPH (écoulement pluviaux hameau de FLEZ et à la Cabourerye) l'appel d'offres vient de se terminer ; un acompte de 50% sur le montant estimé des travaux a été payé et un deuxième acompte sera réclamé en février 2009. Les travaux débiteront certainement milieu du premier trimestre 2009 selon les conditions climatiques.

Trottoirs rue de la chaussée : nécessité de signer une convention entre la commune et le Conseil Général avant le début des travaux (car la commune n'a pas la compétence voirie) ; M. DERICK de l'Agence Routière nous a aidé pour l'établir. Dès la réponse d'accord l'entreprise EIFFAGE pourra intervenir.

2^{ème} tranche de l'aménagement du Centre Bourg : nécessité de revoir en commission ce que le conseil souhaite réaliser dans ce deuxième tronçon avant de lancer l'appel d'offres pour la recherche d'un maître d'œuvre - le cabinet AREA n'étant plus concerné par cette 2^{ème} tranche-. Une commission voirie aura lieu le 22 décembre à 18h en Mairie . Philippe LEVERT demande à y prendre part car il était membre de la précédente commission et a suivi la première tranche de travaux.

Enfouissement des réseaux du 17 Grande rue jusqu'au n° 38 Grande rue (ancien bureau de poste) et rues du cimetière et de LANCHY : Le Conseil Général a donné son accord - subventions à la fois du Conseil Général et du SIER, la participation communale serait d'environ 52000€. M.OFFROY du FDE 80 viendra mi janvier faire un point sur ces travaux qui seront réalisés cette année.

Hangar 17 Grande rue : le raccordement électrique sera terminé fin décembre et le branchement d'eau également. Un nouveau bail - selon les mêmes conditions de location que ce qui avait été prévu en Juin 2008- va être établi entre la commune et Mme Geneviève PRESTEL suite au décès de M. Jacques PRESTEL. Point de départ du loyer fixé au 1er janvier 2009. Accord du conseil.

Peupleraies : Jean-François GOURDIN explique que M. PIQUEMAL du Groupement sylvicole Axonien de LAON a revu le marchand de bois pour se mettre d'accord sur le prix d'achat final (le cours du bois étant très bas actuellement) . Accord pour 35.77€ le mètre cube, soit pour les 475m3 une somme de 16990€. Philippe LEVERT demande à ce que Bruno se rende prochainement dans la peupleraie pour noter l'évolution des arbres.

PLAN LOCAL D'URBANISME : La présentation faite le 8 décembre par le cabinet LE DEZ LEGENDRE était très intéressante , de nombreuses réunions vont encore avoir lieu pour finaliser ce dossier très important de transformation du POS en PLU Il faudra veiller à recenser toutes les parcelles à inclure en zone constructible.

DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE :

Indemnité régisseur du Foyer rural : maintenue comme auparavant selon le barème officiel.

Indemnité d'Administration et de Technicité allouée à l'Adjoint de patrimoine 2^{ème} classe : majorée au 1^{er} janvier 2009 (coefficient multiplicateur porté à 8 – maximum- au lieu de 7) avec un montant annuel de référence fixé à 443.49€ . Ceci pour le remercier d'avoir bien intégré sa nouvelle fonction au sein de l'Agence Postale Communale depuis le 1er novembre 2008.

Décision modificative : à la demande de la Trésorerie, un transfert de crédits en section de fonctionnement d'un montant de 2000€ est nécessaire pour régulariser les dernières opérations de l'année (ajout de 2000€ au chapitre 65 et déduction de la même somme au chapitre 011). Cela ne change en rien le budget global initialement voté.

Remboursement d'un trop versé sur une facture d'eau CISE : 56.90€ remboursés par chèque bancaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Syndicat de l'OMIGNON : Mme BOURSIN qui a assisté à la dernière réunion du syndicat informe le conseil : que la dératisation des rats musqués reprendra en 2009

: Qu'il est demandé à la commune de veiller à planter moins près de la rivière les prochains peupliers. Revoir cela avec M. JY GOUPIL.

Commission « jeunes » : Olivier BLEROT souhaite créer une association avec quelques jeunes afin d'organiser des manifestations dans la commune ainsi que des sorties . Il demande au Conseil s'il sera possible de leur avancer la somme nécessaire pour la constitution du dossier.

Sonorisation des fêtes : suite au décès de Jacques PRESTEL, elle est désormais assurée par Dominique WILLEMANN et Olivier BLEROT. Après avoir fait un point sur le matériel existant, il s'avère nécessaire d'acheter un amplificateur pour remplacer l'actuel qui est hors service. Accord du Conseil. D.WILLEMANN s'en charge.

Réunions de la Communauté de Communes du Pays Hamois : Yannick BRESOUS parle du projet de la future médiathèque sur HAM, du problème de zone blanche au niveau de l'ADSL, de la promesse non tenue par le bureau communautaire de la CCPH de participer financièrement au coût du transport vers PERONNE à l'Espace MAC ORLAN des élèves de la chorale des écoles du canton de HAM. Il abordera à nouveau ce sujet lors de la réunion de demain en CCPH à HAM.

Téléthon : Mme Christine CHASSAGNOUX demande –au nom de plusieurs participants à cette manifestation- qu'une réunion de bilan soit organisée début 2009 avec les participants pour faire un point sur ce qui peut être amélioré pour l'an prochain.

Cérémonie d'échange des vœux 2009 : elle aura lieu le vendredi 9 janvier à 19h au Foyer rural. Tous les habitants seront conviés.

Levée de séance à 22h45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2009

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M. CAPON – D.RIGOLIN (a quitté la séance à 20h pour raison professionnelle) – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX – C CHASSAGNOUX – JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE – P. LEVERT – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMAN

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé .

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 & AFFECTATION DES RESULTATS : RESULTAT DE L'EXERCICE – EXECUTION DU BUDGET 2008

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions 2008	318816	506404	825220
	Encaissé 2008	180106,08	341931,74	522037,82
	Restes à encaisser	47488.57		47488.57
DEPENSES	Prévisions 2008	318816	506404	825220
	Dépensé 2008	259333,68	342391,16	632122,01
	Restes à payer	30397.17		30397.17
RESULTAT 2008	Déficit	-79227,60	-459.42	-79687.02
R.A.R. 2008	Déficit	17091.40		17091.40
Report résultat 2007	Excédent	2816.15	175020.99	177837.14
	Déficit			
Résultat cumulé fin 2008	Excédent		174561,57	115241,52
	Déficit (avec R.A.R)	59320,05		

Le déficit d'Investissement (hors restes à réaliser) qui sera repris sur le budget 2009 est de 76411.45€

Il est procédé au vote de ce C.A de l'année 2008 sous la présidence de Madame Elisabeth BOURSIN
Approbation à l'unanimité de ce C.A. 2008 -14 voix pour-

Affectation des résultats 2008 : Le besoin de financement à inscrire au budget 2009 à l'article 001 des dépenses d'Investissement est de 76411.45€

La somme affectée en réserve sur le budget 2009 à l'art 1068 en Recettes d'Investissement est de 59320.05€

La somme à reporter sur le budget 2009 en section de fonctionnement –art 002 RF- est de 115241.52€

- Accord par 15 voix pour -

Approbation du Compte de Gestion 2008 : résultats comptables conformes aux écritures de l'année, d'où approbation à l'unanimité de ce compte de gestion de l'année 2008 .

SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS 2009

SIVOM de PERONNE : accord à l'unanimité pour approuver la décision du SIVOM et l'inscription sur le budget communal 2009 de la somme à payer soit 2422.40€.

Subvention 2009 allouée au C.C.A.S. de MONCHY : accord à l'unanimité pour verser la somme de 3500€ nécessaire au mandatement du reliquat de factures de fin 2008 et équilibrer le budget 2009 du CCAS.

Subventions aux associations : après discussion, accord à l'unanimité pour porter à 6085€ le montant des subventions à inscrire au budget 2009.

VENTE PARCELLE DE TERRE MONTECOURT & PRESBYTERE

Pâturage : Accord du conseil par 14 voix pour & 1 voix contre pour vendre à Monsieur & Madame René CAILLEUX les parcelles cadastrées C n° 211 au lieudit Montécourt, d'une contenance de 2a 80ca (3a 80ca - 1a pour abribus) & C n° 212 d'une contenance de 17a 65ca soit un total de 20a 45ca moyennant le prix de 750€. Notaire chargé de la vente Maître BONEF de HAM .

Presbytère : compte tenu de la conjoncture actuelle et de la difficulté de le vendre(deux couples sont venus le visiter à ce jour), accord du conseil pour mettre une annonce sur un site internet .

TRAVAUX PROGRAMME 2009

Centre Bourg : L'avis de publication de l'appel d'offres pour la recherche du cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre des 2^{ème} & 3^{ème} tranches a été lancé le 11 février sur le site de la CCPH. A ce jour, plusieurs cabinets nous ont déjà contacté pour obtenir le dossier de consultation des entreprises. La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 6 mars 2009 à 15h.

La convention signée avec la SANEF reste valable pour les deux dernières tranches de travaux, mais nécessite de monter un nouveau dossier auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme FRAPP 2009-2011 ainsi qu'auprès du Conseil Général pour l'obtention des subventions. Accord du conseil à l'unanimité.

Réfection du contrefort nord-est de l'église & des soubassements : attente de la confirmation d'accord écrit de la FDAC quant à l'octroi de la subvention complémentaire de 20% (2573€ soit 30% du total HT des travaux ont été alloués par le Conseil Général en oct. 08) . Les travaux pourraient démarrer au printemps, entreprise intervenante AUTERIVES de HAM.

Grille de l'école primaire & porte bibliothèque école : accord du conseil pour demander une subvention auprès de Conseil Général . Montant TTC des travaux selon devis de l'entreprise TCS de MESNIL BRUNTEL : 5011.24€

Halle terrain de l'Omignon : accord du conseil pour demander une subvention au Conseil Général pour la construction de cet auvent par la SARL CHASSAGNOUX au prix de 4623.59€ TTC. il faudra prévoir de couler une dalle de 30m² . Discussion quant à l'endroit idéal pour implanter cette halle (à la même place ou plus près de la route ? – à revoir)

Chaudières bâtiments communaux : les propositions seront étudiées en commission urbanisme fin février
Désenfumage foyer rural : devis de la société ECODIS à revoir, car la proposition faite pour un système entièrement nouveau coûterait environ 15000€ alors qu'une réparation coûterait environ 5200€. Demander d'autres devis.
Trottoirs rue de la chaussée : nouveau devis établi par EIFFAGE à 20227.95€ TTC
(du pont de l'Omignon jusqu'au café du carrefour). Accord pour ce devis.
Rue du moulin de Montécourt : affaissement de la chaussée dangereux sur environ 40m . deux devis EIFFAGE pour 2305.65€ et DELAPORTE de MONS pour 956.80€ Accord pour prendre l'entreprise DE LAPORTE.
Parking à côté du foyer rural : sur la parcelle de la route jusqu'aux sapins (500m² d'enrobés) afin de pouvoir garer quelques véhicules et de maintenir cette parcelle propre. Devis d'EIFFAGE : 20941.72€ et de DELAPORTE : 13604.50€. Voir si ces travaux peuvent être inscrits sur le budget 2009 avec accord pour choisir l'entreprise DELAPORTE.
Foyer rural : l'APAVE a effectué un contrôle de tout l'appareillage électrique ce jour suite à une demande de la commission de sécurité. Coût de cette intervention 490.36€ Une formation premier secours organisée par SIFFRAP aura lieu mercredi 25 février matin pour le personnel et les enseignants –coût de cette formation 524€.
Enfouissement des réseaux : accord du conseil pour demander une subvention auprès du Conseil Général et du SIER (3300€). Dépense définitive à la charge de la commune d'environ 54012€ (TVA et subventions déduites). Signature de conventions entre la commune et le SIER & France TELECOM .
Achat d'une remorque : accord pour cet achat qui s'avère plus que nécessaire pour remplacer la petite remorque .
Taxi de Mme HUBERT : le panneau sera installé prochainement entre le n° 7 & le n° 9 Grande rue.
Contrôles par l'APAVE : cet organisme est venu contrôler les différentes installations du Foyer rural ainsi que de l'atelier communal. Coût de l'intervention 490.36€

M.RIGOLIN quitte l'assemblée pour se rendre à son travail

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DEUX COMMISSIONS

Accord à l'unanimité pour intégrer M. Philippe LEVERT aux membres de la commission « Urbanisme » et Mme Elisabeth BOURSIN aux membres de la commission « bibliothèque - médiathèque »

DELIBERATIONS DIVERSES VOTEES A L'UNANIMITE

Vente de peupliers NOV 2008 : accord pour accepter le prix proposé par la SAS UNION DES BOIS DE CHAMPAGNE pour un total TTC de 17925.98€, payable par un chèque au comptant de 4316.48€ puis de trois traites de 4536.50€ chacune à échéance aux 28 février – 31 mai et 30 septembre 2009

Sonorisation des fêtes : accord pour allouer à Messieurs Dominique WILLEMAN & Olivier BLEROT une indemnité annuelle de 160€ .

Indemnité gardiennage de l'église 2009 : fixée à 118.02€

Suppression d'un poste d'enseignement à la prochaine rentrée scolaire d'où fermeture d'une classe au sein du Regroupement scolaire : M.HAPPE explique ce que cette procédure va engendrer à savoir fonctionner avec 4 classes au lieu de 5 d'où un nombre plus important d'enfants par classe . Le conseil municipal de DEVISE a délibéré hier soir (4 voix pour la fermeture de la classe de DEVISE – 4 voix contre & 1 abstention) . Après discussion, le conseil décide par 15 voix de demander, afin de ne pas surcharger l'effectif de l'école de MONCHY – LAGACHE qui manque de locaux adaptés, la fermeture d'une classe à MONCHY – LAGACHE

Renouvellement des membres de l'Association Foncière : cinq membres ont été désignés par la Chambre d'Agriculture (Didier CARBONNAUX – Bernard DUCLERCQ – Thierry DUPARCQ – Jean-Baptiste GRU et Nicolas RIGAUX) . A l'unanimité le conseil désigne Ms Jacques PINCHON – Philippe GOURLIN – Jean-François CARBONNAUX – Jean-Louis HENRY et Jean-Pierre DERMIGNY pour intégrer le bureau de l'AFR.

Plan de relance de l'économie : Accord pour signer une convention avec M. le Préfet afin de pouvoir récupérer dès 2009 le FCTVA sur les dépenses 2008 , à condition de s'engager d'augmenter d'1€ les dépenses 2009 par rapport à la moyenne des dépenses de même nature figurant aux comptes de gestion des exercices 2004-2005-2006 et 2007 soit 95732€ .

Gestion de l'entretien de l'éclairage public : Suite à la venue de Monsieur CAZY de la SICAE, M.CAPON présente le dossier d'entretien des luminaires (au nombre de 134) , déflecteurs & lampes d'E.P : Nettoyage annuel des globes et des déflecteurs et remplacement 1 fois tous les 3 ans des ampoules . Accord pour signer un contrat d'entretien au coût de 5359.11€ TTC.

Création d'un Comité des Fêtes : M.RIGAUX informe le conseil de son entrevue avec M. Jacques PINCHON – Président de l'ALAT (Association Loisirs Animations Tourisme) . Ce dernier est d'accord pour relancer cette association mais ne souhaite pas mélanger les animations de l'ALAT et celles de la commune(fête locale – 14 juillet....) . Après discussion et tour de table, le conseil décide la création d'un comité des fêtes ; Mme C.CHASSAGNOUX – Ms O.BLERIOT- M.CAPON – D.WILLEMAN se proposent pour en faire partie, à charge de trouver des bénévoles hors conseil pour compléter cette association .

QUESTIONS DIVERSES

Commission « enfance jeunesse » de la CCPH : Désignation d'un délégué titulaire M. Yannick BRESOUS et d'un délégué suppléant M. Philippe GOURLIN pour y siéger et représenter la commune.

Composteurs : Dominique WILLEMAN a assisté hier à une réunion de la CCPH où il a été décidé l'achat de 600 composteurs (29 personnes de MONCHY avaient répondu favorablement au questionnaire) . La CCPH va décider le 18 février de sa participation financière ; courant avril livraison des composteurs et remise aux intéressés contre paiement.

Déneigement et salage des rues : M.HAPPE fait remarquer que faute de matériel adéquat sur la commune rien n'a été fait sur MONCHY ce qui a causé des difficultés de déplacement pour de nombreuses personnes. L'appareil pour le salage a pu être réparé et sera opérationnel la prochaine fois.

Tempête : D.WILLEMAN demande si en cas de forte tempête, la municipalité serait prête à intervenir rapidement pour venir en aide aux administrés (local pouvant accueillir les sinistrés, matériel de dégagement...).

Sortie chorale des enfants à PERONNE en avril : refus de la CCPH de participer financièrement au coût du transport, M.BRESOUS demande qui prendra en charge le coût du déplacement en car. Accord du conseil pour inscrire la dépense (environ 250€) sur le budget communal 2009.

Levée de séance à 21h35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2009 A 19HEURES

Présents : M. RIGAUX Marc – Mme BOURSIN E – M. CAPON M – M. RIGOLIN D –
Mme BOUTILLIER M – M. CARBONNAUX JF – Mme CHASSAGNOUX C – M. GOURDIN JF – M. GOURLIN P – M. HAPPE J – M.
LEVERT P – M. VANDEROSIEREN P – M. WILLEMAN D

Absents excusés avec procuration : M. BRESOUS Y – M. BLERIOT O

Secrétaire de séance : Mme CHASSAGNOUX C

TRAVAUX 2009 & DOSSIER CENTRE BOURG

TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE :

Suite à des problèmes récurrents de tuyaux bouchés dans les toilettes de l'école, des travaux de réfection sont à prévoir ainsi que l'aménagement de lavabos.

TRAVAUX VOIRIE RUE DU MOULIN DE MONTECOURT :

Ils seront réalisés prochainement par l'entreprise DELAPORTE. Coût TTC 956.80€

REFECTION DE LA CHAUSSEE :

De l'enrobé à chaud sera déposé par Bruno HERY afin de reboucher les trous formés suite aux dégâts du gel sur la chaussée. En cas d'éventuels «oublis» contacter la mairie.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG 2è & 3è TRANCHES :

Le conseil a décidé de finaliser la démarche d'aménagement du village. Les sections 2 et 3, ainsi que les abords de l'église et l'aménagement de la place du 11 Novembre, restent à réaliser.

Pour la section 2 -de l'église au Café du Carrefour- il est prévu :

Aménagement de trottoirs

Pavage des entrées de maison

Pour la section 3 -de la Mairie à l'ancienne poste- il est prévu :

Aménagement de trottoirs

Aménagement de parking

Aménagements horticoles

De l'église à l'ancienne poste, 11 nouveaux candélabres seront après l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Les abords de l'église

L'écoulement défectueux des eaux a détérioré l'église. Il faut prévoir le changement de gouttières et la réfection des descentes de gouttière.

Un parking réservé à des véhicules légers sera également aménagé.

Aménagement pour un coût de 8 750 € :

de la petite rue St Pierre qui mène à l'église entre les maisons de Mme HUBERT et de M. VANDEROSIEREN

de l'emplacement de l'ancien cimetière

de la rue de l'étang - de la sortie du parking de l'église jusqu'à la place du 11 Novembre

Le monument aux Morts Place du 11 Novembre

Mme Maryse Boutillier rappelle que le conflit né de la séparation de l'église et de l'Etat après-guerre a posé problème quant à l'emplacement des monuments aux morts. Il a été décidé à cette époque de prévoir l'emplacement des monuments à égale distance des églises et des mairies. A MONCHY-LAGACHE, le monument illustre bien ce dilemme.

Après discussion et vote quant à un éventuel déplacement de ce monument, il est décidé de ne pas le déplacer (14 voix pour qu'il reste là où il se trouve & 1 voix contre).

Les abords du monument seront aménagés en se rapprochant de sa conception initiale.

Les travaux du Centre Bourg

Ils seront menés en 2 tranches, décision prise ce jour par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Un montant de 163889 € TTC sera investi pour la 1^{ère} tranche des travaux prévue en 2010 et de 194255,52€ TTC pour la dernière tranche prévue pour 2011. La somme reprise par l'annulation des travaux de déplacement du Monument servira aux revêtements de pavé en grès scié aux abords de l'église et du monument aux Morts.

REPRISE EVENTUELLE PAR LA COMMUNE DE MONCHY D'UN CHEMIN APPARTENANT A L'A.F.R. DE QUIVIERES :

Il est décidé à l'unanimité de ne pas prendre en charge ce chemin qui appartient actuellement à l'association foncière intercommunale de CROIX-QUIVIERES, bien qu'il soit situé sur le terroir de MONCHY - LAGACHE suite au précédent remembrement. Ce chemin étant exclusivement emprunté par des cultivateurs locaux.

QUESTIONS DIVERSES

M. VANDEROSIEREN demande s'il est prévu dans les travaux d'élargir le point de vue du portail côté Sud de l'église. Une proposition a été faite à Mme Elisabeth HUBERT mais il n'y a à ce jour aucun accord amiable.

M. CAPON a établi avec M. WILLEMAN un projet de statuts pour le futur Comité des Fêtes, projet remis pour avis à chaque participant.

M. CAPON fera un appel aux habitants souhaitant faire partie de ce comité dans le prochain exemplaire de MONCHY ACTUS. Une date d'Assemblée Générale sera fixée prochainement.

Suite à cette Assemblée, l'élection du bureau aura lieu. Le bureau élira ensuite le Président, le Trésorier et le Secrétaire de l'association. Les statuts seront déposés ensuite à la Sous-préfecture de Péronne.

M. le Maire informe le conseil de la demande formulée par M. MARCANDIER, organisateur & membre de l'association « Les amis de QUIVIERES », de faire défiler dans MONCHY -LAGACHE le 21 juin prochain (jour de leur grand rassemblement annuel sur QUIVIERES) les voitures de collection (+ de 200) présentes. Nous devrions prévoir un vin d'honneur pour les participants. Accord du conseil.

L'Office de tourisme de Ham a contacté Mme BOUTILLIER pour lui proposer d'animer la visite de l'église le Mercredi 25 Mars 2009. Proposition qu'elle a acceptée de suite. Le Foyer rural sera mis à sa disposition pour la pause pique-nique du midi.

M. RIGAUX a reçu une demande de la part de M. DEMEULEMEESTER- habitant rue du moulin de MONTECOURT - quant à une reprise du bail de chasse actuellement signé entre la commune et M. Damien BONDUELLE (bail se terminant le 30 juin 2009) Décision reportée pour demande d'informations complémentaires auprès du bailleur actuel.

HALTE GARDERIE.

Dans un souci d'économie (chauffage) et pour plus de convivialité pour nos enfants et le personnel encadrant, la halte garderie se fait désormais à la Mairie de 07h30 à 08h30.

SONORISATION.

Avis aux Associations

Nous vous rappelons la possibilité d'utilisation pour vos manifestations au Foyer rural du matériel de sonorisation appartenant à la Commune.

Il est toutefois impératif pour des raisons d'organisation de réserver cette sonorisation au moins 15 jours avant la date prévue.

Contacts : Olivier BLERIOT ou Dominique WILLEMANN ou par courriel : sono.monchylagache@laposte.net

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ENVIRONNEMENT DU 2^{ème} SEMESTRE 2008

- Garages des écoles communales vidés et nettoyés.
- Réfection du hall d'entrée de l'école maternelle, pour un accueil des petits plus gai et plus agréable.
- Réfection des toilettes de l'École primaire et nettoyage du toit.
- Aménagement du hall d'entrée de la Mairie (petit meuble, banc, rideaux, décoration pour une attente plus agréable des clients de l'Agence postale).
- Foyer rural : travaux de peinture (portes, fenêtres, montée d'escalier) Lessivage des murs et du plafond de la cuisine.
Décrassage du sol et du parquet.
Réaffectation du local sous l'escalier extérieur, après nettoyage, pour conteneurs/poubelles.
- Patrimoine : remise à l'honneur de la bannière de l'harmonie désormais exposé dans la salle des délibérations de la Mairie après nettoyage et petite restauration de couture.
Statue en plâtre derrière l'église repeinte dans ses teintes d'origine, replacée à son endroit d'origine après restauration du socle.

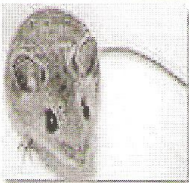
L'ensemble de ces travaux a été réalisé par le personnel communal, avec la double préoccupation de bien faire, sans oublier les tâches essentielles de leur fonction. Le tout sans faire exploser les dépenses.

Nous les en remercions.

Remerciements également à Madame Cailleux notre couturière, au club de Judo pour la réfection réussie et à leurs frais, du local Tatamis dans le Foyer.

Photos de l'ensemble en page 12.

Mme Boursin



Distribution de produits raticides pour la destruction des rongeurs.



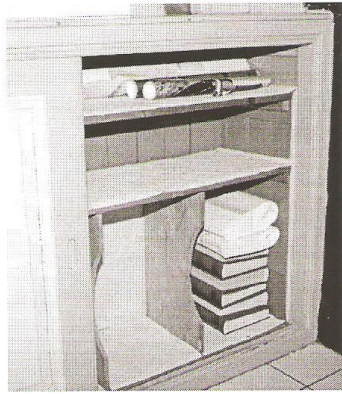
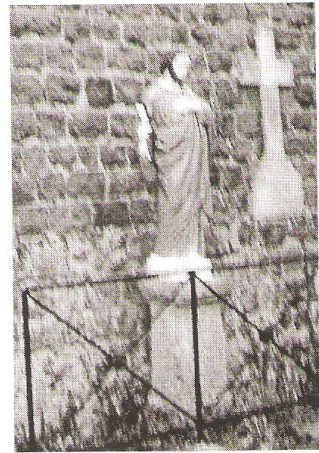
Rappel : Il est possible pour les habitants de la commune de se procurer gratuitement des appâts raticides et souricides.

Néanmoins, pour des raisons bien compréhensibles de bon sens, d'hygiène et de sécurité ces produits ne sont plus stockés dans les placards de la salle des délibérations de la Mairie mais dans le sous sol du foyer rural.

Afin d'éviter les abus, un suivi de distribution est effectué.

Ce service est assuré les lundi et vendredi matin au foyer Rural par Jean Paul Varrier ou Martine Chassagnoux.

Merci de le contacter sur place, et d'accepter parfois une légère d'attente : ce service étant assuré en plus de leur tâches habituelles d'entretien du Foyer.



Avant



Après

LE TAXI COMMENT CA MARCHE ?

Il dépend de la Préfecture de son département pour les législations nationale et départementale ; et du Maire de la commune de stationnement pour la législation communale.

C'est la préfecture qui décide des tarifs qui sont annuellement mis à jour.

Le taximètre (compteur) est contrôlé impérativement par des sociétés agréées elles mêmes supervisées par les D.R.I.R.E.

Le véhicule équipé taxi doit passer au contrôle technique tout les ans .Ce contrôle est plus pointu que pour les particuliers.

Le chauffeur de taxi doit passer une visite médicale tout les 5 ans avec un médecin agréé pour ce type de visite médicale identique à celle des chauffeurs poids lourds. Le casier judiciaire doit être vierge.

Le chauffeur doit pouvoir subir les contrôles de police avec son véhicule en règle et l'équipement adéquat : plaque d'aile (avec le nom de la commune de stationnement) aux mesures en vigueur dans le département, ainsi que les documents administratifs relatifs à la profession : carte professionnelle à jour du département, cahier de métrologie, assurance taxi, carte grise, factures etc.

Si un document n'est pas à jour cela peut entrainer une mise en fourrière du véhicule, voir une suspension provisoire ou définitive de la carte professionnelle

Pour devenir chauffeur de taxi il faut passer un examen national (le plus facile) qui concerne la législation, la comptabilité l'administratif ; la seconde partie dite départementale est en deux parties : à l'écrit en une heure vous devez remplir un questionnaire que la préfecture a établi.

Des cours d'eau, des départementales, nationales, itinéraires (AMIENS par exemple) à tracer sur cartes muettes ; reconnaître des monuments en photos ou sous forme de rebus.

L'oral : vous devez conduire un véhicule équipé taxi et double pédales avec un moniteur auto école à vos côtés.



Article publicitaire

Le moniteur vous note sur la conduite et les représentants des syndicats du taxi vous demandent de les conduire en ville à une adresse précise à une heure définie qui n'est pas réelle pour apprécier votre aptitude à changer de tarif, manipuler le taximètre et compter les suppléments.

Prenons un exemple : heure réelle de l'examen mercredi 25 février 2009 à 15h ; Quelqu'un vous appelle et vous dit « bonjour nous souhaitons aller à la poste du centre ville, nous prenons un colis vous nous attendez et puis nous retournons à la gare routière » il est 18h50 -sachant qu'à 19h c'est le tarif nuit - et qu'une partie du trajet se compte en aller - retour, que l'examineur vous dit qu'il voyage avec son chat, deux valises, trois amis... Vous voyez virtuellement tout ce monde là mais vos mains sont moites car votre véhicule est un monospace que vous n'avez jamais vu, que tous ces suppléments sont à compter alors qu'ils ne sont pas dans le taxi et que ce bureau de Poste au fait, il se trouve dans quelle rue ? Que vous n'avez même pas le droit de regarder un plan.... ; Et l'animal ? Au fait c'était quoi déjà ? Voilà en bref ce qui attend la personne qui passe cet examen.

Un chauffeur de taxi qui exerce dans la SOMME doit passer l'examen départemental de l'OISE s'il compte s'installer à GUISCARD. Un taxi de HAM ne peut s'installer à SAINT QUENTIN s'il n'a pas la carte professionnelle de l' AISNE .La carte professionnelle doit impérativement apparaître derrière le pare-brise lorsque le chauffeur est en activité. Il semble qu'en province, beaucoup de taxi « oublient » leur carte professionnelle.

A PARIS les chauffeurs travaillent un maximum de 11h avec une coupure possible de 1h à 3h consécutives ; un horodateur qui affiche l'heure de début d'activité s'éteint à la fin du temps écoulé.

En province le taxi est totalement libre de ses horaires, il s'adapte généralement à la demande ; je sors 7j7 - 24h sur 24 et les jours fériés sur rendez-vous, en direct en fonction de la disponibilité, je ne peux être là dans les 5mn si j'ai été envoyée en gare TGV.

Le taximètre fixant le montant de la course, il est recommandé de se regrouper pour un trajet lorsque cela est possible. Un aéroport, une gare TGV, une visite chez le médecin, une soirée chez des amis ou un mariage. Le taxi peut également transporter des animaux chez le vétérinaire. En résumé, le taxi est un service public qui essaie de s'adapter au maximum à la demande.

Elisabeth Hubert.



Article publicitaire